



COMMISSION DES
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

Paris, le 16 octobre 2025

CONVOCATION

La Commission des Affaires économiques

dont vous êtes membre
se réunira

I. Mardi 21 octobre 2025

À 15 heures

(Salle A263 - 2ème étage Ouest)

1° Audition¹, en application de l'article 13 de la Constitution, de **Mme Marie-Ange Debon**, candidate proposée à la présidence du conseil d'administration de **La Poste** ;

2° Vote² sur la proposition de nomination de **Mme Marie-Ange Debon** à la présidence du conseil d'administration de **La Poste** ;

3° Questions diverses.

II. Mercredi 22 octobre 2025

À 9 h 30

(Salle A263 - 2ème étage Ouest)

1° Audition¹ de **Mme Catherine MacGregor**, directrice générale d'**Engie** ;

.../...

¹ Cette audition sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande.

² En application de l'article 3 de la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, les délégations de vote ne seront pas autorisées.

.../...



COMMISSION DES
AFFAIRES
ÉCONOMIQUES

III. Mercredi 22 octobre 2025

À 11 heures

(Salle A263 - 2ème étage Ouest)

2° Examen du rapport de **M. Frédéric Buval** et de **Mme Micheline Jacques** et du texte de la commission sur **le projet de loi n° 870 (2024-2025) de lutte contre la vie chère dans les outre-mer** ;

*Le délai limite pour le dépôt des amendements, auprès du secrétariat de la commission (Ameli commission), est fixé au
Lundi 20 octobre 2025 à 12 heures¹*

3° Questions diverses.

La Présidente
Dominique Estrosi Sassone

¹ Les rectifications de signataires des amendements devront intervenir par Ameli commission, au plus tard à l'ouverture de la réunion de commission.